

Cote du document: EB 2015/LOT/P.30
Date: 29 octobre 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le Troisième projet de développement des communautés pastorales

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ulaş Demirag
Directeur dans le pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +251 1 1617 2430
courriel: u.demirag@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le Troisième projet de développement des communautés pastorales, telle qu'elle figure au paragraphe 12.

Proposition de financement supplémentaire à la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour le Troisième projet de développement des communautés pastorales

I. Généralités

1. Le présent mémorandum a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire, sous la forme d'un prêt d'environ 15 millions d'USD, en faveur du Troisième projet de développement des communautés pastorales que le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2013.
2. Comme il est indiqué au paragraphe 33 du rapport du Président (document EB 2013/110/R.20/Rev.1), il était prévu que le FIDA alloue au total 100 millions d'USD en faveur de ce projet. Le montant initial de 85 millions d'USD absorbait les fonds dont disposait l'Éthiopie au titre de l'allocation du cycle du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) 2013-2015 au moment de l'approbation du projet. Le Conseil d'administration est invité à donner son approbation pour le financement restant, soit 15 millions d'USD, qui est maintenant disponible au titre du même cycle SAFP.
3. Il était prévu dans les négociations relatives au prêt concernant ce projet, qui ont eu lieu en novembre 2013 entre le Gouvernement éthiopien et le FIDA, que ce financement supplémentaire serait octroyé une fois que les fonds nécessaires seraient disponibles. Dans une lettre en date du 17 mars 2015, le Ministre des finances a confirmé que l'Emprunteur était encore intéressé à bénéficier du financement supplémentaire.

II. Justification et raison d'être

4. Ce financement supplémentaire est indispensable pour compléter la contribution du FIDA au Troisième projet de développement des communautés pastorales. Il cadre pleinement avec la conception du projet telle que négociée avec le Gouvernement éthiopien et ne comporte aucune modification du plan de financement initial.

III. Coût du projet

5. Le coût total du projet s'élève à 218,2 millions d'USD sur sept ans. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un prêt de 85 millions d'USD (39%) approuvé en décembre 2013 et le présent prêt supplémentaire de 15 millions d'USD (7%); ii) l'Association internationale de développement, avec un prêt de 100 millions d'USD (46%); iii) le gouvernement, avec une contribution de 5 millions d'USD (2%); et iv) les bénéficiaires, avec une contribution de 13,2 millions d'USD (6%).

IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

6. Il ressort de l'évaluation de la gestion financière que les dispositions relatives au projet sont appropriées. L'unité de gestion du projet devra continuer à veiller à ce que l'utilisation des fonds, y compris du financement supplémentaire, soit conforme

aux dispositions de l'accord de financement, et elle devra en rendre compte. Les autres aspects concernant la gestion financière, la passation des marchés et le contrôle interne resteront les mêmes que ceux figurant dans le rapport du Président.

V. Audit

7. Les états financiers consolidés et les rapports d'audit seront présentés au FIDA dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice budgétaire, conformément aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets.

VI. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

8. Une fois obtenue l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement sera modifié de manière à tenir compte du financement supplémentaire octroyé par le FIDA. Étant donné que ce financement supplémentaire vient compléter le plan de financement initialement adopté au moment de la conception, il n'entraîne aucune modification de la description des activités du projet.

VII. Instruments et pouvoirs juridiques

9. Un amendement de l'actuel accord de financement entre la République fédérale démocratique d'Éthiopie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur.
10. La République fédérale démocratique d'Éthiopie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
11. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VIII. Recommandation

12. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République fédérale démocratique d'Éthiopie un financement supplémentaire à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à dix millions six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 650 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze